

Violences conjugales et protection de l'enfance : trouble dans le travail social

Mémoire présenté pour l'obtention du Master II professionnel *Intervention et Développement Social* – 2023/2024
Autrice : VERDU Clémentine - Dirigé par NOEL Olivier maître de conférences associé en sociologie politique

La tension importante entre le secteur de la lutte contre les violences faites aux femmes et celui de la protection de l'enfance, construits en parallèle, sont aujourd'hui relativement cloisonnés, ce qui rend complexe l'accompagnement des enfants victimes de violences conjugales pour les professionnel·les. Confronté·e·s à des enjeux parfois contradictoires entre la protection des enfants et la protection des mères de familles.

Contexte

Résumé des travaux

La reconnaissance juridique du statut de victime pour les enfants exposés aux violences conjugales a été entérinée par un décret en 2021. Ce récent changement législatif met en lumière une reconnaissance tardive de la prise en compte des enfants co-victimes dans les politiques publiques en France.

Clémentine Verdu souligne l'importance de sortir d'une vision où l'enfant est perçu seulement comme un "réceptacle" de la violence, un témoin indirect des événements, pour adopter une perspective qui permette de reconnaître l'enfant comme une personne subissant directement les répercussions de la violence conjugale. L'autrice critique le cadre historique et social qui a longtemps ignoré cette réalité, laissant les enfants sans véritable statut de victimes et limitant la mise en œuvre de moyens nécessaires pour accéder à une protection spécifique.

L'un des aspects centraux du mémoire est la disjonction entre la protection de l'enfance, compétence des départements, et la lutte contre les violences conjugales, qui relève de l'État. Les professionnel·les sont souvent confronté·es à des injonctions contradictoires : protéger les enfants, tout en respectant le cadre légal qui n'accorde pas toujours une attention suffisante aux violences conjugales comme facteur de danger.

→ Dans la continuité de sa réflexion, Clémentine Verdu s'inspire de la pensée féministe pour réinterroger les pratiques du travail social. Elle appelle à adopter une **approche intersectionnelle**, tenant compte des multiples oppressions qui peuvent affecter les femmes victimes de violences et leurs enfants (sexisme, racisme, précarité). Elle met en garde contre les **biais sexistes, classistes et racistes** qui peuvent traverser les pratiques professionnelles, notamment dans le regard porté sur les mères précaires ou racisées, souvent considérées comme moins capables de protéger leurs enfants.

Penser en féministe dans le cadre du travail social implique de reconnaître les victimes comme des sujets à part entière, capables d'apporter leur propre expertise de la situation. L'expertise peut ne pas être uniquement le fait des professionnel·les et **les savoirs expérientiels des personnes concernées doivent être pris en compte**, tant ceux des mères que ceux des enfants. Cette approche pourrait permettre de sortir des schémas traditionnels de domination et de **mieux accompagner les victimes** dans leur processus de reconstruction.

Les professionnel·les du travail social sont souvent laissés sans outils adéquats pour répondre aux besoins spécifiques des enfants exposés à la violence. En l'absence de formation adaptée et de ressources suffisantes, ces professionnel·les se retrouvent dans des situations où elles-ils doivent "improviser" pour assurer la sécurité et le bien-être des enfants. L'autrice pointe également une surcharge de travail et des moyens insuffisants pour répondre à la complexité de ces situations, ce qui entraîne une souffrance au travail pour beaucoup d'entre elles-eux.

La question des violences conjugales a été surtout orientée à travers les campagnes de prévention qui mettent davantage l'accent sur le risque de reproduction des violences plutôt que sur les répercussions directes sur les enfants.

Cette logique politique descendante a eu des effets paradoxaux : si elle a permis de mieux faire connaître la question des violences conjugales, elle a aussi renforcé une approche normative des relations familiales, en insistant sur le rôle des mères en tant que protectrices.

Cette vision genrée des violences conjugales, où la responsabilité de la protection des enfants est presque exclusivement dévolue aux mères, crée une pression supplémentaire sur les femmes victimes de violences, qui se retrouvent souvent jugées pour leur incapacité à protéger leurs enfants.

Recommandations d'actions

- Former les travailleur·euses sociaux·ales à la question des violences conjugales, en favorisant l'interdisciplinarité et en décloisonnant les pratiques ;
- Multiplier le travail en réseau entre les différent·es acteur·rices (travailleur·euses sociaux·ales, juristes, psychologues, professionnel·les de la santé) pour permettre une prise en charge plus globale et adaptée
- Repenser le cadre législatif pour mieux répondre aux besoins des enfants, en intégrant leur parole et leur point de vue dans les décisions qui les concernent.